

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 9 avril 2018

Le 9 avril 2018, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 8 mars 2018, est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LUCAS Pierre, délibère sur le Compte Administratif communal de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice communal 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats comme résumés ainsi :

Fonctionnement

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|--------------|----------------|
| Résultat reporté | - | 89 644,43 € |
| Opérations de l'exercice | 984 770,63 € | 1 220 431,77 € |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total | 984 770,63 € | 1 310 076,20 € |

Résultat de clôture : + 325 305,57 €

Investissement

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Résultat reporté | 201 607,58 € | - |
| Opérations de l'exercice | 336 706,69 € | 407 875,31 € |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total | 538 314,27 € | 407 875,31 € |

Résultat de clôture : - 130 438,96 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 du budget de la commune,

Soit un excédent de fonctionnement de 325 305,57 €

Soit un déficit global d'investissement de 130 438,96 €

Statuant sur l'affectation de ces résultats,
Décide de les affecter de la façon suivante :

130 438,96 € au compte 001 en dépenses d'investissement

119 081,70 € au compte 1068 en recettes d'investissement

206 223,87 € au compte 002 en recettes de fonctionnement

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

La somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2018 est couverte par le produit des 3 taxes directes locales, dont les taux sont inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Les taux, adoptés à l'unanimité, pour l'exercice 2018, sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,00
- Taxe Foncière Bâti : 15,10
- Taxe Foncière Non Bâti : 37,74

EXONERATION FONCIER BÂTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles installées sur la commune au cours de l'année 2018, et qui bénéficient des exonérations d'impôts sur les sociétés.

Cette décision s'applique également aux reprises d'entreprises en difficulté.

EXONERATION FONCIER NON BÂTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à compter de leur installation, les jeunes agriculteurs à compter du 1^{er} janvier 2018, et qui bénéficient de la dotation d'installation prévue par décret.

BUDGET PRIMITIF 2017 – COMMUNE

Après avoir entendu l'énoncé et le contenu, chapitre par chapitre, du budget primitif de l'exercice 2018 de la commune, préparé par Monsieur le Maire ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les dépenses et les recettes proposées pour le budget primitif 2018, qui s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------|----------------|----------------|
| Résultat reporté | - | 206 223,87 € |
| Opérations réelles | 1 483 310,87 € | 1 286 044,00 € |
| Opérations d'ordre | 10 170,00 € | 1 043,00 € |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total | 1 493 310,87 € | 1 493 310,87 € |

Investissement

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------|--------------|--------------|
| Résultat reporté | 130 438,96 € | - |
| Opérations réelles | 414 853,07 € | 536 165,03 € |
| Opérations d'ordre | 1 043,00 € | 10 170,00 € |
| | <hr/> | <hr/> |
| Total | 546 335,03 € | 546 335,03 € |

TARIF DU REPAS DU 14 JUILLET 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif du repas du 14 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du repas du 14 juillet 2018 à 12,00 €.

CONVENTION AVEC L'ADMR POUR LE LOCAL RUE DE LA CROIX DU BUT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'occupation du domaine public avec l'association ADMR, pour le local rue de la Croix du But, du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention d'occupation du domaine public avec l'association ADMR, pour le local rue de la Croix du But, du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 ; et autorise Monsieur le Maire à la signer.

ENCAISSEMENT CHEQUE : INDEMNITE DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chèque de l'assurance AXA en règlement de l'indemnité immédiate suite aux intempéries.

Le Montant du chèque s'élève à 3 453,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le chèque et autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque.

RAPPORT SPINETTA : NON AU DEMANTELEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport Spinetta et le vœu présenté par le président du Conseil Régional contre ce rapport.

Monsieur le Maire indique que ce rapport est inquiétant pour le devenir des petites communes rurales telles que la commune d'Yèvres. Ce rapport dresse un bilan extrêmement inquiétant de l'état du réseau ferroviaire national.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer au rapport Spinetta et à toutes propositions concernant la fermeture du réseau ferroviaire de proximité.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de soutenir le vœu émis par le Conseil Régional, en séance plénière le 22 février 2018, pour appeler à la mobilisation et prendre une position collective ferme contre les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir sur la Commune ; que les barrières qui ont été installées pour le don du sang vont être remplacées par des lisses en bois permanentes pour pouvoir afficher d'autres manifestations ; qu'il effectue un plan de broyage sur l'ensemble du territoire de la Commune avec l'aide de M. Bernard RENOU pour préparer son remplacement qui va s'avérer difficile . En effet, trouver l'agent idoine ne sera pas aisé, car le poste demande beaucoup de compétences techniques très spécifiques.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal que la participation financière en faveur du syndicat intercommunal du secteur scolaire de Brou (SISS) diminue pour les Communes. Monsieur DOUSSET précise qu'il y désormais deux montants de participation, un pour les élèves transportés et un autre pour les élèves non transportés.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal que le budget du Syndicat de Collecte et Traitement Ordures Ménagères de la région de Bonneval Brou Illiers-Combray (SICTOM) sera voté le mercredi 11 avril 2018 et que les taux ne devraient pas changer.

D'autre part, il indique qu'au « Cédez le passage » de la Rue du Moulin Georges, il vaudrait mieux mettre un « Stop » car cette intersection est très dangereuse.

Monsieur le Maire répond, à ce sujet, qu'il va faire un arrêté permanent pour changer le panneau de signalisation.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal que l'arrêt de travail de Mme Valérie HACAULT est prolongé pour quelques jours, voire quelques semaines.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet de réflexologie de Mme GARCIA fonctionne très bien à la Maison Médicale d'Yèvres.

Madame LORIOT informe le Conseil Municipal que le repas des aînés se déroulera samedi 14 avril 2018 à la Salle Récréative.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que la conférence Jardinage de l'Ozanne se déroulera le jeudi 3 mai à la Salle Valadier de BROU ; qu'au cimetière les columbariums sont maintenant complets et qu'il n'est pas prévu d'en remettre des nouveaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 15.